

Règlement Bourse aux jouets 2025 (Guécélard 72230)

Seuls, les exposants "particuliers" sont acceptés. Tout exposant devra être en mesure de justifier son identité sur le site.

Ouverture du site à 9h00 pour les exposants. Exposition tolérée jusqu'à 17h.
Chaque emplacement est équipé d'une table d'environ 1 m2.

Vous avez la possibilité de vous inscrire sur une seule journée ou sur les deux journées.

Les emplacements sont affectés prioritairement selon l'ordre d'inscription.

Il est indispensable de se présenter (et si possible de s'inscrire) en même temps que vos amis exposants pour être installés côte à côte.
L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable des dégâts, détériorations, vols ... sur le stand pendant les horaires d'ouverture ou durant la période entre le samedi ou le dimanche pour les personnes exposant sur 2 jours.

En cas d'absence ou d'arrivée après 11h30, les emplacements sont remis à disposition, sans donner droit à remboursement.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation.

Les règlements par chèque se font à l'ordre du Comité des Fêtes de Guécélard. L'émetteur du chèque doit être le titulaire de l'inscription.

Sur son ou ses stands, l'exposant est responsable des dispositions sanitaires applicables sur la manifestation.

La vente de produits alimentaires est interdite.

A la fin de la manifestation tous les emplacements et les tables devront être rendus dans un parfait état de propreté.

L'exposant s'engage à respecter les dispositions de ce règlement, l'organisateur se réservant le droit d'expulser tout individu ne respectant pas ce règlement ou entravant le bon déroulement de la manifestation.

Annulation :

Si la manifestation devait être annulée, en tout ou en partie, pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, le remboursement sera partiel pour tous les modes de règlement, l'organisateur conservant des frais de gestion à hauteur de 3€ par emplacement.

Organisateur

Comité des Fêtes, Mairie place du Gué, 72230 Guécélard

Mail : cfquecelard@gmail.com / Site Internet : www.quecelardenfetes.com / Tel : 06 84 13 45 12

Inscription via internet (sur www.quecelardenfetes.com) sans frais.

Engagement de l'exposant

Tarifs et prestations annexes

Tarif réduit à 8 € par emplacement et par jour ou à 12 € pour les deux jours sur réservation jusqu'à 18h00 le vendredi précédant la manifestation sous réserve de places disponibles.

Tarif sur place (si disponible) : 16 euros par jour.

Pour tout emplacement payé et réservé, deux tickets (café et boisson) sont fournis gracieusement lors de la vérification de l'inscription.
WC gratuit à disposition.

Chaque exposant s'engage à respecter le présent règlement ainsi que les lois et les règles liées aux expositions de ce type d'évènement (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1813>). En s'inscrivant, l'exposant reconnaît et atteste sur l'honneur :

- n'avoir pas participé à deux manifestations de même nature dans l'année
- que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.